

REGLEMENT INTERIEUR DES TEMPS PÉRISCOLAIRES 2026/2027 ÉCOLE CLAUDE MONET - DEGRÉ

Inscriptions aux temps périscolaires

L'inscription au restaurant scolaire et/ou à la garderie s'effectue via l'espace famille. Pour la cantine les réservations sont à enregistrer avant le 18 du mois pour le mois suivant.

Pour une fréquentation occasionnelle du service, vous pouvez faire vos réservations au mois.

Pour une fréquentation régulière du service, vous pouvez faire vos réservations pour l'année.

Les repas réservés sur l'espace famille et non consommé seront facturés sauf absence justifiée.

Service « Garderie »

Les enfants doivent impérativement être accompagnés jusqu'à la salle de garderie par un adulte le matin. Ils ne doivent jamais être laissés au portillon. La responsabilité de la commune ne pourra pas être engagée si votre enfant n'a pas été confié directement au personnel communal.

Le soir, un enfant pris en charge ne peut pas repartir seul et doit être récupéré par un adulte.

En cas de retard, merci de prévenir en appelant le numéro suivant : 06.12.31.69.60.

Tarifs de la garderie 2026/2027 (votés en conseil municipal le 7/07/2026)

- Garderie matin : 1,99 €
- Garderie soir : 2,45 €
- Garderie matin et soir : 3,72 €

Une majoration de 5€ sera appliquée en cas d'arrivée après 18h30.

Service « Cantine »

Les repas du midi sont proposés aux enfants et personnels encadrants selon les tarifs votés par le conseil municipal le 7/07/2026.

Tarifs de la cantine 2026/2027

- Repas enfant : 4,18 €
- Repas adulte : 5,41 €
- Repas enfant majoré pour non-réservation : 5,41 €

Absences

Seules les absences justifiées par un certificat médical ou un motif familial avéré supérieur à 2 jours consécutifs ouvrent droit à une non-facturation.

Toute absence prévisible doit être signalée au minimum une semaine à l'avance sur l'espace famille et à l'enseignant.

En cas d'absence d'un enseignant ou de grève du personnel, le repas est décompté pour les élèves rentrant à la maison.

Allergies alimentaires

Toute allergie alimentaire doit être signalée avec un certificat médical. Un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) doit être mis en place. En dehors d'un PAI établi, aucune allergie ne sera prise en compte.

Menus

Les menus sont affichés dans le panneau de l'école, sur la page facebook de la commune ainsi que sur l'espace famille. Ils peuvent être modifiés en cas de problème de livraison ou d'absence de personnel.

REGLEMENT INTERIEUR DES TEMPS PÉRISCOLAIRES 2026/2027

ÉCOLE CLAUDE MONET - DEGRÉ

Accompagnement et soins

Pour le bien-être de votre enfant, le personnel communal et les enseignant(e)s peuvent être amené à prodiguer des soins d'hygiène (urines, selles, vomissements) ainsi que des soins infirmier (chute, blessure). Dans ces situations, il se peut que votre enfant soit amené à se dévêtir, dans le respect de son intimité.

Comportement et respect

Les temps périscolaires (garderie et cantine) doivent rester des moments calmes et agréables pour l'ensemble des enfants. A ce titre, la politesse, la courtoisie et le respect sont absolument indispensables.

Des comportements perturbateurs, agressifs, irrespectueux ou nuisant au bon déroulement de la prise en charge ne seront pas tolérés. Lorsqu'un enfant adopte une attitude inappropriée envers les autres élèves et/ou le personnel, les faits seront systématiquement signalés à la famille.

Un système de code couleur (vert, jaune, orange, rouge) a été mis en place à la rentrée, il évoluera au fil de la semaine en fonction du comportement de chaque élève.

En cas de récidive ou de comportement grave, la commune se réserve le droit de convoquer les responsables légaux et de prononcer une exclusion temporaire sur les temps périscolaires, afin de garantir le bien-être et la sécurité de tous.

Paielement

Les factures des repas et de la garderie du mois précédent sont envoyées par la Trésorerie de Conlie. Les paiements doivent être adressés uniquement à la Perception de Conlie – Allée Marie Louise Souty 72240 Conlie.

Chaque famille reçoit un exemplaire de ce règlement à retourner dater et signer avec la mention « lu et approuvé ». Il sera à remettre via le cahier de liaison ou directement en mairie. Signature de l'élève à partir du CP.

(Mentions obligatoires)*

Nom et Prénom des enfants* :

Représentant légal 1

Représentant légal 2

Nom et Prénom* :

Nom et Prénom* :

Mail* :

Mail* :

Date et Signature* :

Date et Signature* :

Signature des enfants (à partir du CP)* :

Pour tout renseignement complémentaire ou pour toute erreur de facturation, contactez la mairie au 20.43.27.70.95 ou par mail accueil@mairie-degre.fr.